

SYNDICAT SCOLAIRE
MARCILLY, VILLERABLE, VILLIERSFAUX
4 rue du Bourg Neuf 41100 Marcilly en Beauce
Tel Fax : 02 54 77 56 72
Courriel : sivos.marcilly@wanadoo.fr
Ouverture au public le mercredi : 9h30 -11h30 et
de14h00 - 17h00

INFORMATIONS PRATIQUES

Année scolaire 2021/2022

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Marcilly, Villerable, Villiersfaux (SIVOS) gère le financement des 3 écoles en regroupement, ainsi que plusieurs services mis en place, pour faciliter l'Accueil PERISCOLAIRE : transports, garderie et cantines.

Les écoles du regroupement

Ecole maternelle de Villiersfaux

Ecole primaire de Villerable

Ecole primaire de Marcilly

Les horaires à respecter

Villiersfaux	début de la classe à 8h45		
	sortie à 11h45	reprise à 13h15	sortie à 16h15
Marcilly	début de la classe à 8h50		
	sortie à 12h	reprise à 13h30	sortie à 16h20
Villerable	début de la classe à 9h00		
	sortie à 12h	reprise à 13h35	sortie à 16h35

La responsabilité des enseignants et la prise en charge des enfants ne débutent que 10 min avant le début de la classe.

Les vacances scolaires

Rentrée des classes : 02/09/2021

Toussaint : du 22/10/2021 après l'école, reprise le 08/11/2021

Noël : du 17/12/2021 après l'école, reprise le 03/01/2022

Hiver : du 04/02/2022 après l'école, reprise le 21/02/2022

Printemps : du 08/04/2022 après l'école, reprise le 25/04/2022

Été : le 06/07/2022 après l'école

Les N° de téléphone des écoles

Villiersfaux 02 54 77 37 63

Villerable 02 54 77 07 08

Marcilly 02 54 77 44 77

Les services périscolaires

Le transport scolaire

Un car transporte les enfants chaque matin sur les 3 écoles et chaque soir pour le retour. **Les horaires et arrêts seront affichés fin août en mairie et aux écoles et transmis à la rentrée.**

La garderie périscolaire Tél : 02 54 77 49 39

Située à Villerable (continuité de l'école), la garderie est ouverte à partir de 7h15 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Un service de car assure le transport des enfants à la sortie des écoles.

Le restaurant scolaire

Chaque école dispose d'un restaurant scolaire et d'une cantine où sont préparés les repas.

La facturation des services (à régler au syndicat scolaire)

Tarifs 2021/2022 :

Le prix du repas de cantine est de 3,75€ pour les enfants domiciliés sur le regroupement, et 4,25€ pour les enfants domiciliés hors regroupement. Une facture est adressée en fin de mois.

Le prix d'un repas exceptionnel si non prévenu 15 jours avant est de 4,35 € (prix d'un repas adulte)

La garderie est facturée en fonction du quotient familial des familles.

Le tarif du matin est de 1.90€ à 2.20€

Le soir 3,10€ à 3.40€

Le règlement de chaque prestation est disponible au SIVOS.